



COMMUNE DE BERRIEN

Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERRIEN – PROCÈS-VERBAL

Séance du 10 Avril 2025

Séance du 10 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 Avril à 18h30, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 03 Avril 2025, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de M. Hubert LE LANN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Etaient présents : M Hubert LE LANN, Mme Barbara PERRON, M Marcel COSQUER, , Mme Marion DAVID, Mme Nathalie LAGADEC, Mme Bernadette LALLOUET, Mme Patricia LE BARS, M Alain LE BIHAN, M Paul QUEMENER, Mme Jeanne REID, Mme Johanne RITZ.

Absents excusés : Mme Brigitte COURBEZ, M Patrick ROUSVOAL

Absent non représenté : M Tristan CLOAREC

Procuration : Mme Brigitte COURBEZ donne procuration à M Hubert LE LANN

M Patrick ROUSVOAL donne procuration à M Marcel COSQUER

Secrétaire de séance : Mme Barbara PERRON

Ordre du jour :

- **Conseils précédents**
 - ✍ Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 Février 2025
- **Décisions financières**
 - ✍ Délibération changement de statuts du SIECE
 - ✍ Adhésion TERRITORIA COURTAGE
 - ✍ Adhésion PLURELYA
 - ✍ Délibération repas ALSH plus goûter
 - ✍ Devis RBI Informatique
 - ✍ Devis SKILL Téléphonie
 - ✍ Devis FACETTE PAYSAGE
 - ✍ Devis IMAGIN'AIRE
 - ✍ Travaux de voirie
 - ✍ RIFSEEP
 - ✍ Vote du budget principal COMMUNE
 - ✍ Vote du budget Lotissement LIORZ AN TI
 - ✍ Délibération d'intégration de la voirie dans le domaine public

- ✧ Délibération pour le remboursement de l'avance au budget lotissement
- ✧ Délibération pour justifier la prise en charge du déficit par le budget principal
- ✧ Emprunt

- **Domaine, patrimoine et compétences**

- ✧ Délibération zone accélération ZAENR (photovoltaïque)
- ✧ Vente terrain du POULLIC
- ✧ Vente de la fosse au Département

Questions diverses

- ✧ Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Procès-verbal :

M le Maire ouvre la séance en faisant l'appel. L'ordre du jour est présenté, les procurations sont portées à la connaissance de l'assemblée, Mme Barbara PERRON est nommée secrétaire de séance.

Validation du précédent PV du 27 Février 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 février est validé par 12 votes pour et 1 vote contre.

Délibération n°11 - 2025 : Validation des changements de statuts du SIECE

Le maire expose à l'assemblée :

Afin que le SIECE puisse intervenir sur notre commune en assistance à maîtrise d'ouvrage et en transition énergétique sur les EPCI et communes hors SIECE, Il y a lieu de modifier l'article 7-4 des statuts du SIECE.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les statuts du SIECE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la modification des statuts du SIECE
-

Délibération n°12 - 2025 : Adhésion TERRITORIA COURTAGE

Le maire expose à l'assemblée :

Après validation de la participation employeur d'un montant de 12 euros à la prévoyance.
La proposition faite par TERRITORIA COURTAGE (en lien avec le CDG 29) a été retenue

Considérant l'obligation de la collectivité de proposer une assurance complémentaire prévoyance santé à ses agents.

Considérant que TERRITORIA COURTAGE remplit les conditions optimales pour procurer aux agents une protection santé prévoyance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition d'Adhésion de TERRITORIA COURTAGE.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal de l'exercice 2025
- D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation de ce projet.

•

Délibération n°13 - 2025 : Adhésion PLURELYA

Le maire expose à l'assemblée :

Afin d'apporter des avantages supplémentaires aux agents de la collectivité (mairie de BERRIEN).
Il y est possible d'adhérer au CE (comité d'entreprise) PLURELYA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition d'Adhésion à PLURELYA.
 - D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal de l'exercice 2025
 - D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation de ce projet.
-

Délibération n°14 - 2025 : Délibération repas ALSH plus goûter

Le prix du repas ALSH a augmenté depuis la dernière délibération de décembre 2021, passant de 2,36 € à 2,80 €. Le prix du goûter reste inchangé : 1.50 €

Considérant qu'il paraît nécessaire de prendre une nouvelle délibération tenant compte de cette augmentation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de changement de tarif du repas ALSH
-

Délibération n°15 - 2025 : Devis RBI Informatique

Le parc informatique ayant besoin d'être remplacé au moins en partie et la mise en place d'un serveur de sauvegarde étant nécessaire pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement.

Considérant l'importance d'un matériel informatique performant pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux ;

Considérant l'importance d'un système informatique sécuritaire.

L'entreprise RBI Informatique reconnu pour sa compétence avérée a présenté un devis s'élevant à 4440.00 euros en adéquation avec les besoins de la mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le remplacement d'une partie du parc informatique
 - D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2025
 - D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant avec l'entreprise RBI et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en place du contrat conformément aux termes du devis accepté.
-

Délibération n°16 2025 Devis SKILL Téléphonie

Certains appareils de téléphonie ont besoin d'être rendu plus fonctionnels ou remplacés.

Considérant l'importance d'un standard opérationnel

Considérant que la multitude d'interlocuteurs au vu des divers contrats de téléphonie pose problème en cas de dysfonctionnement.

L'entreprise SKILL reconnu pour sa compétence avérée a présenté un devis s'élevant à 4 306,00 euros en adéquation avec les besoins de la mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le devis présenté par l'entreprise SKILL
 - D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2025
 - D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant avec l'entreprise SKILL
-

Délibération n°17 - 2025 : Devis FACETTE PAYSAGE

L'entreprise FACETTE PAYSAGE reconnue pour sa compétence avérée a présenté un devis s'élevant à 10 980,00 euros en adéquation avec les besoins de la mairie

;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le devis présenté par l'entreprise FACETTE PAYSAGE
 - D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2025
 - D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant avec l'entreprise FACETTE PAYSAGE
-

Délibération n°18 - 2025 : Devis IMAGIN'AIRES

Considérant :

Qu'il est important de garantir la sécurité des enfants en utilisant les jeux extérieurs, il est impératif que la mairie prenne les mesures nécessaires pour assurer un entretien régulier et adéquat de ces installations. Il est donc proposé que la mairie s'engage avec la société IMAGIN'AIRES avec un contrat d'entretien pour les jeux extérieurs, incluant des inspections deux fois par an et des réparations si nécessaire, afin de garantir leur conformité aux normes de sécurité en vigueur.

L'entreprise IMAGIN'AIRES reconnue pour sa compétence avérée a présenté un devis s'élevant à 3 600,00 euros en adéquation avec les besoins de la mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De valider le devis présenté par l'entreprise IMAGIN'AIRES

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2025
- D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant avec l'entreprise IMAGIN'AIRES

Délibération n°19 - 2025 : Travaux de VOIRIE

Le maire expose à l'assemblée :

Il est prévu des travaux de voirie pour l'année 2025 à hauteur de 100 000.00 euros.

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de voirie pour notamment pour l'accès au site des KAOLINS, du cimetière, accès aux PMR (personnes à mobilité réduite) et MAM.

Le Conseil Municipal valide Le devis à la majorité par 12 voix pour et une abstention.

Délibération n°20 - 2025 : RIFSEEP MONTANT ET APPLICATION

Le Maire informe les membres du Conseil municipal :
de la nature, des conditions d'attribution, des taux moyens et du montant des indemnités applicables à ses agents. Les attributions individuelles sont de la compétence de l'autorité territoriale dans le respect des critères définis par l'assemblée.

La liste des emplois de catégorie B et C dont les fonctions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ouvrant droit au versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider les conditions d'attribution du RIFSEEP
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2025

Délibération n°21 - 2025 : Vote du Budget Principal COMMUNE

Le Maire expose,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget Principal de la commune de BERRIEN arrêté comme suit :

Budget principal	Montant
Fonctionnement dépenses	
011 Charges à caractère général	464 343.76 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	572 250.00 €
014 Atténuations de produits	42 469.00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 200.00 €
65 Autres charges de gestion courante	325 146.96 €
66 Charges financières	8 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	27 000,00 €
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000.00 €
Total	1 454 409.72 €
Investissement dépenses	
040 Dépenses imprévues	311 110.04 €
041 Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 407.23 €
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées	60 000.00 €
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	82 800.00 €
204 Subventions d'équipement versées	3 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	42 716.93 €
23 Immobilisations en cours	384 000.00 €
Total	928 034.20 €

Budget principal	Montant
Investissement recettes	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000.00 €
041 Opérations patrimoniales	44 407.23 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	163 668.00 €
13 Subventions d'investissement	896 415.00 €
1068	431 349.57 €
13 Subventions d'investissement	254 605.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	60 000.00 €
27 Autres immobilisations financières	150 518.12 €
Total	1 113 747.92 €

Fonctionnement recettes	
Simulation par défaut	
013 Atténuations de charges	500.00 €
70 Produits des services, du domaine et ventes divers	48 081.17 €
73 Impôts et taxes	1 034 315.00 €
74 Dotations, subventions et participations	351 140.35 €
75 Autres charges de gestion courante	20 783.00 €
76 Produits financiers	90.20 €
Total	1 454 909.72 €

Le Conseil Municipal valide Le budget à la majorité par 12 voix pour et un contre.

Délibération n°22 - 2025 : Vote du Budget Lotissement LIORZ AN TI

Le Maire expose,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe Lotissement LIORZ AN TI de la commune de BERRIEN arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	Chap	intitulé	PREVISIONS	observations	article	Chap	intitulé	PREVISIONS	observations
002	002	résultat fonctionnement reporté	148 455,12	déficit	002	002	résultat fonctionnement reporté		excédent
6015	011	Terrains à aménager		acquisition du terrain	7015		vente terrains aménagés	-	uniquement les ventes signées avant le vote du BP
6045	011	Achat d'études		Architecte, DDE, Géomètre...					
605	011	travaux		voirie, VRD...					
608	011	frais accessoires		Divers frais stockables	7xxx		autres recettes		
6xxx	011	Autres dépenses stockables							
6xxx	011	Autres dépenses non stockables		intérêts moratoires par ex	774	77	Subventions exceptionnelles	-	Financement par BP des dépenses non stockables
					774	77	Subventions exceptionnelles	-	Compensation par le Budget général du prix de vente < au prix de revient
6522	65	Reversement de l'excédent		Reversement au budget principal	75822	75	Prise en charge du déficit	148 455,12	Prise en charge du déficit du budget lotissement par le budget principal
65888	65	Autres charges diverses		Arrondis de TVA	7588	75	Autres produits divers		Arrondis de TVA
6611	66	intérêts emprunt							
608	043	frais accessoires	-	transfert intérêt emprunt	796	043	transfert charges	-	Stockage des charges financières et autres
608	043	frais accessoires	-	transfert des autres dépenses stockables					
71355	042	Variation du stock	-	Annulation stock initial-	71355	042	variation terrains aménagés		intégration stock final
71355	042	Variation du stock	-	Transfert des équipements communs au BP					
		TOTAL	148 455,12				TOTAL	148 455,12	
EQUILIBRE									

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	Chap	intitulé	PREVISIONS	observations	article	Chap	intitulé	PREVISIONS	observations
001	001	résultat investissement reporté		déficit	001		résultat investissement reporté	150 518,12	excédent
1641	16	emprunt		remboursement capital	1641	16	emprunt		Souscription ou emprunt d'équilibre
16878	16	avance commune	150 518,12	Remboursement à la commune	16878	16	avance commune		Versement par la commune
3555	040	Stock final - terrains		Intégration du stock final	3555	040	reprise stock initial-terrains	0	Annulation stock initial-Terrains
					3555	040	reprise stock initial-terrains	0	Transfert des équipements communs au BP
		TOTAL	150 518,12				TOTAL	150 518,12	
EQUILIBRE									

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :
De valider Le budget du Lotissement LIORZ AN TI

Délibération n°23 - 2025 : Délibération d'intégration de la voirie dans le domaine public

Afin de pouvoir clôturer le budget Annexe Lotissement LIORZ AN TI il est nécessaire d'intégrer la voirie dans le budget principal.

Comptablement l'intégration de la voirie dans l'actif/inventaire de la commune donnera lieu à une opération d'ordre au sein de la section d'investissement par un mandat et un titre au chapitre 041 pour la valeur de 16 674€

Considérant que la voirie du lotissement LIORZ AN TI appartient à la commune de BERRIEN

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer la voirie dans le budget principal afin de pouvoir clôturer le budget annexe LOIRZ AN TI

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'accepter l'intégration de la voirie dans le budget Lotissement.

Délibération n°24 - 2025 : Délibération pour le remboursement de l'avance au budget Lotissement

Par délibération il a été prévu la création d'un budget annexe Lotissement

Afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement de ce budget annexe, une avance de 150 000.00 euros du budget principal au budget annexe a été versée.

Considérant que l'avance de 150 000.00€ doit par la suite être reversée au budget principal.

Il est proposé de procéder au remboursement de cette avance, pour clôturer le lotissement LIORZ AN TI

Considérant que l'avance au budget Lotissement LIORZ AN TI doit être remboursé afin de pouvoir clôturer ce budget

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'accepter le remboursement de l'avance au budget Annexe Lotissement LIORZ AN TI
-

Délibération n°25 - 2025 : Délibération pour justifier la prise en charge du déficit du Budget Lotissement par le Budget Principal

Le CA du budget annexe lotissement LIORZ AN TI présentait un résultat net de clôture déficitaire de 148 455.12€.

Le résultat global de l'exercice 2024 est donc un déficit de 148 455.12€

Afin de pouvoir clôturer le budget Annexe Lotissement LIORZ AN TI il est nécessaire de procéder à la prise en charge du déficit de celui-ci. par le budget principal

Considérant que le budget lotissement LIORZ AN TI doit être clôturé.

Considérant que pour pouvoir clôturer le budget annexe LIORZ AN TI il ne doit plus enregistrer d'opérations nouvelles

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'accepter la prise en charge du déficit du budget Lotissement LIORZ AN TI par le budget principal
-

Délibération n°26 - 2025 : Emprunt

Le maire propose au conseil municipal la réalisation d'un emprunt d'un montant de 50 000 € à taux fixe auprès du crédit mutuel de Bretagne pour le financement de l'achat de la Maison JOHNSON.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant : 50 000 €
Durée : 60 mois
Type de taux : Taux fixe
Taux de base : 3.15 %
Taux effectif global : 3,2683%
Montant l'échéance trimestrielle : 2 711.85 €
Frais de dossier : 150 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la proposition du Maire

Autorise le Maire à signer le contrat de prêt avec l'établissement bancaire CREDIT MUTUEL

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :
De valider la proposition d'emprunt du CREDIT MUTUEL.

Délibération n°27 - 2025 : Délibération zone d'accélération ZAENR (photovoltaïque)

Le Maire expose,

Le gouvernement, à travers la loi relative à l'accélération de production d'énergies renouvelables (APER), promulguée le 10 mars 2023, a imposé aux communes de définir les zones de leurs territoires sur lesquelles elles envisagent la possibilité d'installer des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, hydroélectrique, méthanisation...)

Considérant les lieux propices à l'accélération de production d'énergies renouvelables sur la commune de BERRIEN soient la Carrière des KAOLINS, l'ancienne décharge et l'ensemble des toitures des bâtiments de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'accepter la proposition des sites nommés ci-dessus.

Délibération n°28 - 2025 : Validation vente terrain au POULLIC

Une erreur sur le cadastre avait été relevée depuis 2010. La société IMERYS n'a jamais fait procéder à la modification.

il est proposé de vendre le terrain situé au POULLIC parcelle n°1182 pour un montant estimé à 800,00 €

Considérant que cette parcelle est exploitée depuis plusieurs années par le propriétaire riverain. Il est convenu de céder la parcelle au prix de 800,00 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de vente du terrain situé au POULLIC.
 - D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation de ce projet.
-

Délibération n°29 - 2025 : Validation vente de la fosse au département

Compte tenu de la proposition du Département le conseil municipal valide la vente de la fosse aux conditions évoquées par courrier du Président du Conseil Départemental

Une convention d'utilisation sera proposée et signée des deux parties.

Considérant.

Le Conseil Municipal valide la convention à la majorité par 9 voix 2 voix contre et deux abstentions.

- D'accepter la proposition de vente de la fosse au département.
 - D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation de ce projet.
-

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°30 - 2025 : Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions

Considérant que les élus locaux constituent un maillon essentiel de l'action publique, et qu'ils doivent être protégés dans l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la législation de 2013 sur les conflits d'intérêts, et son interprétation fluctuante par jurisprudence, font peser un climat d'incertitude qui entrave l'exercice serein de nos mandats, dès lors que des élus peuvent être condamnés pour des raisons de pure forme, sans rechercher si l'intérêt général ou le devoir de probité ont été lésés ;

Considérant que les lois de 2021 et 2022, qui ont cherché à corriger certains effets néfastes de la loi de 2013 n'y sont pas complètement parvenues ;

Demande :

Aux parlementaires de prendre l'initiative d'une nouvelle proposition de loi

Que cette loi établisse, aussi précisément et concrètement que possible la notion de conflit d'intérêts

Que cette loi pose comme principe l'absence de conflit d'intérêts dans le cas où l'élu siège dans une structure qui poursuit des missions d'intérêt général

Demande que les sanctions soient proportionnées

Confie au conseil départemental du Finistère, à l'Association des maires du Finistère, et à l'Association des maires ruraux du Finistère, en lien avec les parlementaires du Finistère, le soin de transmettre cette motion avec celles des communes et EPCI du Finistère, au Président du sénat ainsi qu'à la Présidente de l'Assemblée nationale

Le Conseil Municipal valide la convention à la majorité par 12 voix pour et 1 voix contre.

- [11] Délibération n°11 - 2025** : Validation des changements de statuts du SIECE
- [12] Délibération n°12 - 2025** : Validation de l'adhésion TERRITORIA COURTAGE
- [13] Délibération n°13 - 2025** : Validation de l'adhésion PLURELYA
- [14] Délibération n°14 - 2025** : Validation de la délibération repas ALSH plus goûter
- [15] Délibération n°15 - 2025** : Validation du devis RBI Informatique
- [16] Délibération n° 16 2025** : Validation du devis SKILL Téléphonie
- [17] Délibération n° 17 2025** : Validation du devis FACETTE PAYSAGE
- [18] Délibération n° 18 2025** : Validation du devis IMAGIN'AIRES
- [19] Délibération n°19 2025** : Validation des projets de travaux de VOIRIE
- [20] Délibération n° 20 2025** : Validation du RIFSEEP
- [21] Délibération n°21 - 2025** : Approbation du Budget Principal COMMUNE
- [22] Délibération n° 22 2025** : Approbation du Budget Lotissement LIORZ AN TI
- [23] Délibération n° 23 2025** : Validation de l'intégration de la voirie dans le domaine public
- [24] Délibération n° 24 2025** : Validation du remboursement de l'avance au budget Lotissement
- [25] Délibération n° 25 2025** : Validation de la prise en charge du déficit du Budget Lotissement par le Budget Principal
- [26] Délibération n° 26 2025** : Validation EMPRUNT CREDIT MUTUEL
- [27] Délibération n° 27 2025** : Validation des sites proposés pour l'accélération ZAENR
- [28] Délibération n°28 - 2025** : Validation vente terrain au POULLIC
- [29] Délibération n°29 - 2025** : Validation vente de la fosse au département
- [30] Délibération n°30 - 2025** : Validation de la motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions

